



Communauté de Communes
CHAMPAGNE
BOISCHAUX

Contact

Le magazine de votre communauté de communes

NUMÉRO 2 - NOVEMBRE 2018



GEMAPI - La gestion de nos rivières - P5



Les structures scolaires et périscolaires - P6



L'Office de Tourisme des Champs d'Amour - P9

Depuis le 1er janvier 2017, date officielle de sa création, la Communauté de Communes Champagne-Boischaux (CCCB) exerce trois nouvelles compétences obligatoires :

Tourisme : Convention avec l'Office de Tourisme des Champs d'Amour, Participation financière de la CCCB et des communes membres.

Zones d'Activités Économiques : Étude sur le développement des zones de Vatan, Neuvy-Pailloux et Saint-Aoustrille.

Ordures ménagères : Délégués CCCB au SICTOM, Adhésion de la commune de Buxeuil,

À compter du 1er janvier 2018, la CCCB a décidé d'exercer quatre nouvelles compétences sur l'ensemble du territoire :

Périscolaire : (garderie + cantine) : facultative. Exercée avant par l'ex Communauté de Communes Champagne Berrichonne et non par l'ex Communauté de Communes du Canton de Vatan

Extrascolaire : (centre de loisirs) : facultative. Exercée avant par l'ex Communauté de Communes Champagne Berrichonne et non par l'ex Communauté de Communes du Canton de Vatan

Voirie : optionnelle. Exercée avant par l'ex Communauté de Communes Champagne Berrichonne et non par l'ex Communauté de Communes du Canton de Vatan

GEMAPI : obligatoire. Exercée avant par les communes, maintenant par la CCCB avec les syndicats existants et logiques de bassins versants.

La CCCB a donc décidé d'actualiser ses statuts pour exercer plus de compétences afin de bénéficier d'une meilleure rationalisation des aides de l'Etat.

Toutefois, je souhaite que les maires des trente communes adhérentes soient le plus possible impliqués dans la mise en oeuvre de ces nouveaux services qui ont pour objectif l'amélioration des conditions de vie de nos habitants.

Enfin, une décision très importante a été prise en début d'année par la CCCB afin de renforcer l'offre de soins sur notre territoire et agir ainsi contre la désertification médicale :

Création d'un centre de santé en collaboration avec le centre hospitalier de la Tour Blanche à Issoudun.

Ce projet repose sur la proposition de salariat des médecins généralistes.

Depuis le 1er Octobre 2018, un centre de santé relais a été mis en place à Neuvy-Pailloux. L'objectif futur est d'en ouvrir un à Ambrault et peut-être demain à Vatan.

En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous la meilleure santé possible.



Pierre ROUSSEAU
Président de la Communauté de Communes Champagne-Boischaux

Sommaire



Les chiffres de la CC Champagne Boischaux 3



Urbanisme : le P.L.U.i 4

GEMAPI - La gestion de nos rivières 6

Les structures scolaires/périscolaires 7

Une politique en faveur de la petite enfance 8

L'office de Tourisme des Champs d'Amour 9



Vos évènements à venir 10

Carte touristique 11

Infos pratiques et site internet 12

Lors de sa séance du 22 mars 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Champagne-Boischaux a validé l'ensemble des comptes et budgets présentés ci-après.

Les différentes recettes et dépenses prises en compte sont relatives à l'exercice des compétences qui ont été déléguées par l'ensemble des 30 communes depuis le 1er janvier 2017 de façon obligatoire, optionnelle ou facultative.

Comme pour les finances communales, les montants correspondants comprennent **une section fonctionnement et une section investissement.**

2 périodes ont été examinées :

l'exercice passé 2017, par l'examen des comptes administratifs ;

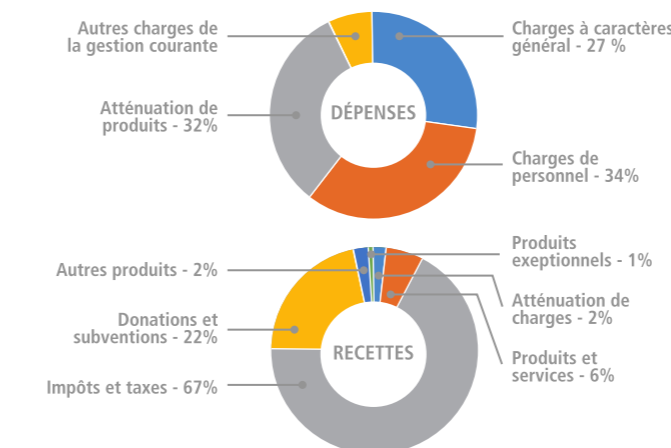
l'exercice en cours 2018, par l'examen des budgets.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Section fonctionnement

Elle regroupe essentiellement toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.

DÉPENSES	RECETTES
4,58 M€	4,62 M€

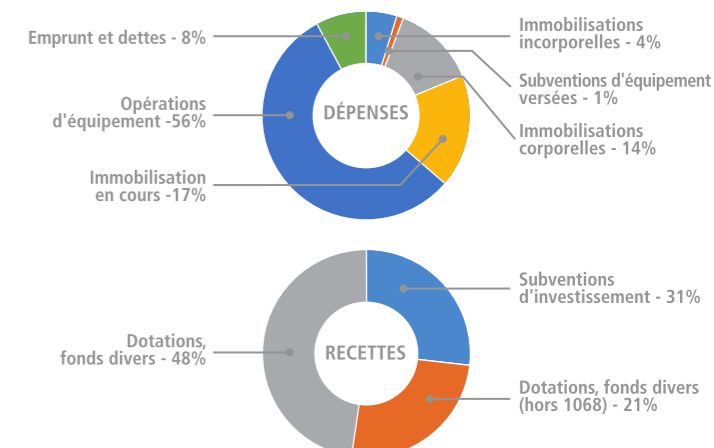


Section investissement

Elle comprend toutes les opérations affectant le patrimoine de l'intercommunalité et son financement.

DÉPENSES	RECETTES
1,41 M€	1,34 M€

La répartition par catégorie s'établit de la façon suivante :



Les opérations d'investissement se sont élevées en 2017 à près de 800 000 €. Elles ont permis de réaliser de nombreux projets :

- réhabilitation de la piscine intercommunale de Vatan ;
- rénovation de l'hôtel-restaurant Berry Relais de Neuvy-Pailloux ;
- réhabilitation de logements à Sainte-Fauste et à Bommiers ;
- travaux d'écoles.
- création d'un accueil familial à Bommiers ;
- mise en œuvre du plan local d'urbanisme (PLUi).

LES BUDGETS 2018

Les montants globaux s'établissent de la façon suivante :

Section fonctionnement

DÉPENSES	RECETTES
5,59 M€	5,59 M€

Section investissement

DÉPENSES	RECETTES
1,51 M€	1,51 M€

L'année 2018 sera marquée par la mise en place d'études concernant plusieurs gros investissements prévisionnels.

Article par : Olivier Gardette (DGS Communauté de communes) ; Serge Bouquin (Pruniers) ; Christian Martinache (La Champenoise)

1: Comprenant 48 élus dont les 30 maires

UN PROJET POUR L'AVENIR

Les études sur le PLUi sont en cours. Notre Communauté de communes a d'abord défini les priorités pour nos 30 communes. Elle travaille désormais au futur règlement d'urbanisme.

Depuis 2016, les 14 communes de l'ex canton de Vatan ont engagé les études sur un PLUi pour travailler à la conservation d'une ruralité vivante, avec des logements, des emplois, des services et des équipements qui répondent à leurs besoins. Son élaboration s'étend sur trois années. À son approbation prévue fin 2019, un règlement d'urbanisme s'appliquera pour les 10 à 15 prochaines années. Il aura un impact sur la vie de nos bourgs, de nos villages, et sur notre quotidien. Les autorisations d'urbanisme telles que les permis de construire, seront délivrées selon ces règles.

EX CANTON DE VATAN

Aize • Buxeuil • Fontenay • Giroux • Guilly
La Chapelle-Saint-Laurian • Liniez
Luçay-le-Libre • Ménétréols-sous-Vatan
Meunet-sur-Vatan • Reboursin • Saint-Florentin
Saint-Pierre-de-Jards • Vatan

EX CHAMPAGNE BERRICHONNE

Ambraut • Bommiers • Brives • La Champenoise
Chouday • Condé • Lizeray • Meunet-Planches
Neuvy-Pailloux • Pruniers • Saint Aoustrille
Saint Aubin • Sainte Fauste • Saint Valentin
Thizay • Vouillon

LE RÈGLEMENT TRADUIT UN PROJET D'ENSEMBLE CONTENU DANS LE PADD

Le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est le projet de politique d'urbanisme. Il présente toutes les orientations retenues pour notre territoire, par les élus des communes en charge de l'élaboration du PLUi. Parmi celles-ci, la volonté de dynamiser l'économie rurale est une orientation forte. Nous pouvons pour cela nous appuyer sur nos atouts, notamment notre situation le long de l'A20 et la qualité de vie dans l'espace rural. Sur ces bases, nous pouvons envisager des créations d'activité, l'essor du tourisme... Nos équipements sont à adapter et le PLUi permettra d'organiser leur développement.

Nous voulons également mieux utiliser les espaces urbains, pour limiter l'extension de nos bourgs. Ces dernières décennies des terres agricoles et naturelles ont disparu, mettant en cause le maintien des exploitations agricoles ou la qualité de l'environnement. Ces extensions ont aussi mobilisé les finances communales pour l'équipement des terrains. Nous devons le prendre en compte. Cet objectif est l'occasion de réfléchir à l'évolution de nos bourgs et de nos villages, à leurs atouts pour accueillir de nouveaux habitants, à la valorisation des espaces inoccupés et des logements vacants. Nous en faisons une priorité. Nous développons le volet Habitat du PLUi pour favoriser cette gestion économe de l'espace.

DES OUTILS POUR DEVELOPPER, AMÉNAGER, MAIS AUSSI POUR PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR

Le règlement d'urbanisme traduira fidèlement les orientations du PADD. Le PLUi comprend pour cela des pièces qui constituent en quelque sorte sa « boîte à outils ».

Le plan de zonage et le règlement écrit encadreront la construction dans nos communes. Nous en sommes actuellement à ce stade du projet.

Les commissions techniques en charge du PLUi ont délimité des zones urbaines (U) pour conforter les bourgs et maintenir les activités, et des zones à urbaniser (AU) pour des extensions limitées et bien intégrées dans le paysage des bourgs. Elles ont aussi délimitées de vastes zones agricoles (A) et naturelles (N)

permettant de préserver la vocation de ces espaces, de maintenir les activités liées, et de les diversifier avec de nouvelles activités. Parmi celles-ci, le développement des énergies renouvelables est un objectif. Il doit se faire dans de bonnes conditions pour le paysage.

Le programme d'orientations et d'actions (POA) est le programme en matière d'habitat. Il est réalisé en parallèle au règlement d'urbanisme. Il est surtout orienté sur la réhabilitation du parc ancien, conformément à notre objectif de valoriser ce qui existe avant d'envisager des développements en périphérie.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont mises en oeuvre sur des secteurs particuliers, notamment pour organiser l'urbanisation des futures opérations telles que des lotissements, et pour des aménagements urbains. C'est notre prochaine phase de travail.

Depuis 2013 les 16 communes de l'ex Communauté de Communes Champagne Berrichonne ont mis en oeuvre l'étude d'un PLUi.



VOUS SOUHAITEZ DONNER UN AVIS ?

- La concertation qui se tiendra jusqu'à la fin de l'année 2018 comprend la **mise à disposition de documents en mairie** et à la Communauté de communes, et la tenue de réunions publiques. **Chacun peut s'exprimer.**
- Avant l'approbation du PLUi, une enquête publique se tiendra durant un mois en présence d'un commissaire enquêteur. **Elle vous permettra d'exprimer des observations et suggestions sur le projet.** Elle est prévue en 2019.

Article par : Thierry Guillet

LES SYNDICATS DE RIVIÈRE PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCCB

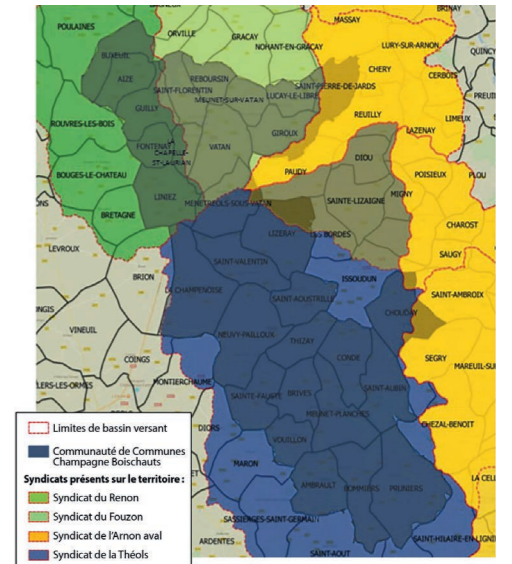
La cdc Champagne-Boischaux compte 4 syndicats de rivière sur son territoire.

Les missions des syndicats de rivière :

Ces 4 syndicats exercent la compétence « **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** » pour le compte des communautés de communes. Cette compétence englobe la gestion et la restauration des milieux aquatiques dans le but d'améliorer leur fonctionnalité et d'atteindre un bon état écologique des cours d'eau.

En particulier, les syndicats peuvent avoir pour mission de :

- Réaliser des opérations à caractère d'intérêt général ou d'urgence
- Animer et structurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Entretenir, exploiter et/ou aménager les ouvrages hydrauliques
- Elaborer et mettre en oeuvre des études et programmes d'actions pour la restauration des milieux aquatiques
- Mettre en place et exploiter des dispositifs de surveillance et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Prévoir des études, ouvrages, installations ou aménagement de défense contre les inondations
- Protéger et restaurer les sites, les écosystèmes aquatiques et les zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.



Les syndicats sont les interlocuteurs directs des riverains, des acteurs locaux et de l'administration.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES RIVERAINS :

Qu'est-ce que l'entretien des cours d'eau ?

Pourquoi le faire ?

L'entretien légal et régulier des cours d'eau est défini par le Code de l'Environnement (article L.215-14) et consiste à l'enlèvement des embâcles, des flottants, à l'élagage ou le recépage de la végétation des rives (la ripisylve) et au faucardage éventuel localisé. L'entretien doit se faire de manière localisée, raisonnée et sélective pour ne pas dégrader l'état écologique des cours d'eau. Il est important de dimensionner les travaux en fonction des enjeux locaux.

L'entretien régulier des cours d'eau a pour objectifs :

- Le maintien du cours d'eau dans son profil d'origine
- Le maintien de la fonctionnalité et de la diversité des cours d'eau
- De permettre l'écoulement naturel des eaux
- De contribuer à son bon état écologique

L'entretien : par qui ?

L'article L.215-14 du Code de l'Environnement indique que l'entretien régulier des cours d'eau incombe aux propriétaires riverains. Ainsi, le propriétaire réalise ou fait réaliser l'entretien du cours d'eau sous sa responsabilité. Les opérations d'entretien légal et régulier ne font pas l'objet de formalité administrative préalable. Les propriétaires riverains sont propriétaires jusqu'au milieu du lit comme le montre le schéma ci-après.



Il est important de rappeler que l'eau n'appartient à personne, elle est classée patrimoine commun de la nation.

POUR NOUS CONTACTER

• **SMABT - Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Théols**
9, rue de l'Emerillon, ISSOUDUN (36100)
Téléphone : 02 54 49 67 43
Mail : smabtheols@orange.fr

• **SIAVAA : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval**
25 rue de la mairie à Lury-Sur-Arnon (18120)
02 48 51 03 62
siavaa@orange.fr

• **Syndicat de la Vallée du Renon**
2 Place de l'Eglise 36150 BUXEUIL
02 54 40 93 88
mairie.buxeuil@wanadoo.fr

• **Syndicat de la Vallée du Fouzon**
1 place de la Mairie 36210 DUN-LE-POELIER
02 54 40 61 47
mairie.buxeuil@wanadoo.fr



Ces deux syndicats disposent d'une « Assistance technique » localisée au Syndicat Mixte du Pays de Valençay :
02.54.00.32.16
02.54.00.32.17
ctbfouzon@gmail.com

www.cher.gouv.fr / www.indre.gouv.fr

Article par : Les syndicats de rivières

Activités scolaires et périscolaires

Ces compétences s'exercent au niveau de la Communauté de Communes Champagne Boischauts (CCCB).

LES ÉCOLES DU TERRITOIRE ET LEUR MODE DE FONCTIONNEMENT

Cinq écoles sont implantées sur notre Communauté, ainsi qu'un RPI regroupant quatre communes.

- École primaire* d'Ambrault
- École primaire de Neuvy-Pailloux
- École primaire de Pruniers
- École maternelle de Vatan
- École élémentaire de Vatan
- RPI** La Champenoise / St-Aoustrille / St-Valentin / Brion (commune hors CCCB)

Rythmes scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2018, l'ensemble des écoles du territoire est repassé à 4 jours de classe par semaine, les écoles d'Ambrault, Neuvy-Pailloux, La Champenoise, Saint-Valentin et Saint-Aoustrille n'ont plus classe le mercredi matin.

Vous retrouvez ci-contre les horaires appliqués dans chaque école depuis septembre.

Restauration scolaire

Chaque école dispose d'un service de restauration scolaire, sur réservation des repas et sous réserve d'avoir rempli un dossier d'inscription préalable.

*Primaire = maternelle + élémentaire. **RPI = regroupement pédagogique intercommunal de plusieurs écoles.

	Horaires de classe*	
	Matin	Après-midi
Ambrault	8:45 - 12:00	13:30 - 16:15
Neuvy-Pailloux	8:45 - 12:00	14:00 - 16:45
Pruniers	9:00 - 12:00	13:30 - 16:30
Maternelle Vatan	8:35 - 11:20	13:20 - 16:35
Elémentaire Vatan	8:35 - 12:00	14:00 - 16:35
La Champenoise (élémentaire)	8:40 - 12:10	13:50 - 16:20
Saint-Valentin (élémentaire)	8:50 - 12:00	13:40 - 16:30
Saint-Aoustrille (maternelle)	8:50 - 12:00	13:30 - 16:20
Brion	8:30 - 12:00	13:40 - 16:10

* L'ouverture des portes des écoles le matin et l'après-midi se fait 10 minutes avant le début de la classe

Ramassage scolaire

Chaque école du territoire est desservie par un service de ramassage scolaire géré en premier lieu par la région. Il convient d'y inscrire vos enfants par internet en vous rendant sur le site de la région Centre Val de Loire : www.remi-centrevaldeloire.fr

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Accueils périscolaires

Les accueils périscolaires sont les différents services mis en place autour du temps scolaire les jours de classe (on les appelle aussi communément "garderie")

Ainsi la collectivité offre différents services afin de répondre aux besoins de garde du plus grand nombre.

Ils sont accessibles à tous les enfants scolarisés au sein des écoles après inscription préalable.

	Matin	Après-midi
Ambrault	7:00 - 8:35	16:15 - 18:30
Neuvy-Pailloux	7:00 - 8:35	16:45 - 18:30
Pruniers	7:00 - 8:50	16:30 - 18:30
Vatan	7:00 - 8:25	16:35 - 18:30
Saint-Aoustrille (pour les écoles du RPI avec transport)	7:00 - 8:40	16:20 - 18:30
Condé	7:00 - 8:15*	17:15 - 18:30**

*avant le trajet de bus jusqu'aux écoles d'Issoudun - ** après le retour en bus d'Issoudun

Accueils extrascolaires ou centres de loisirs

La communauté de communes met en place des accueils de loisirs extrascolaires qui accueillent vos enfants dès l'âge de 3 ans et jusqu'à leur passage au collège.

Tous les enfants peuvent utiliser ce service quel que soit l'établissement scolaire qu'ils fréquentent.

Ils ouvrent leurs portes les mercredis en période scolaire et lors des petites vacances d'automne, de février et de printemps pour celui de Vatan.

	Mercredi	Petites vacances
Pruniers	7:00 - 18:30*	-
Saint-Aoustrille	7:00 - 18:30*	-
Vatan	7:00 - 18:30*	7:00 - 18:30**

* Avec possibilité de repas - ** Pour les vacances d'automne, de février et de Printemps

D'autres accueils extrascolaires sont assurés sur le territoire, mais ne sont pas gérés par la communauté de communes. Ainsi les associations familles rurales (AFR) de Neuvy-Pailloux et de Vatan les organisent sur les temps suivants. La CCCB soutient malgré tout ces actions.

	Mercredi	Petites vacances	Grandes vacances
AFR Neuvy-Pailloux	7:00 - 18:00*	7:00 - 18:00**	7:00 - 18:00***
AFR Vatan	-	-	7:00 - 18:00****

* Avec possibilité de repas
** Pour les vacances d'automne, de février et de printemps ouverture une semaine sur deux
*** Trois semaines en juillet et une semaine fin août
**** Les quatre premières semaines des grandes vacances

Article par : Sébastien Forbeau, directeur du service enfance

MISE EN PLACE DU RÉSEAU BABY-SITTING

! TU AS ENTRE 16 ET 25 ANS ?
■ TU RÉSIDES SUR LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CHAMPAGNE-BOISCHAUTS ?
TU SOUHAITERAIS FAIRE DU BABY-SITTING ?



La communauté de communes te proposera pendant les vacances de Noël de suivre une formation abordant différentes notions dans des domaines tels que la prévention des risques domestiques, le développement de l'enfant, la législation, les gestes qui sauvent. A l'issue de cette partie « théorique », un stage « pratique » de deux jours te sera proposé pour valider ta formation et ainsi apparaître sur la liste des baby-sitters disponibles sur le territoire Champagne-Boischauts.

Si tu es intéressé(e) par cette formation, tu peux dès à présent te renseigner en prenant **contact au 06.66.20.16.34**

Ce service ne se substituera pas aux modes de garde déjà présents

Article par : Émilie Dupuis Roland, Coordinatrice petite enfance

sur le territoire tels que les assistants maternels, les multi-accueils et la micro-crèche mais viendra compléter les dispositifs déjà en place.

Ce réseau aura pour mission un partage de compétences et une mise en relation entre les familles et les baby-sitters. Il n'interviendra ni dans le choix de la personne, ni dans la rémunération.

Une politique en faveur de la petite enfance

La Communauté de communes de Champagne-Boischaux a décidé de **s'engager vivement sur le secteur de la petite enfance qu'elle considère comme prioritaire**. Prioritaire pour **offrir aux parents un service d'accueil pour leur enfant, mais aussi un service de conseil et d'orientation**.

UNE POLITIQUE QUE NOUS MENONS EN PARTENARIAT

Afin de formaliser sa politique en faveur du développement de la Petite Enfance, un **contrat Enfance Jeunesse** a été signé avec la **Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre**. Grâce à ce contrat, la Communauté de communes peut bénéficier du **soutien financier de la CAF et de la MSA**, dans la limite de leurs champs de compétence, pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement visant à soutenir le développement de l'accueil.

Le **Conseil Départemental** de l'Indre apporte également son soutien, par le biais de la Protection Maternelle et Infantile, qui travaille en étroite collaboration avec le service petite enfance et les responsables de structures.

La Communauté de Communes se mobilise pour **offrir aux familles des modes de garde diversifiés sur son territoire**. Souhaitant être particulièrement à l'écoute des parents, la priorité du service petite enfance est **d'accueillir, conseiller et guider les familles dans leurs démarches de recherche d'un mode de garde adapté à leur situation et à leurs besoins**. Elle favorise ainsi la **conciliation de la vie familiale et vie professionnelle**.

Micro-crèche d'Ambrault : 02 54 03 12 61

Multi-Accueil de Neuvy-Pailloux : 02 54 03 13 37

Multi-Accueil de Vatan : 02 54 49 88 74

LA VIE DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Depuis bientôt un an, le Relais Assistants Maternels itinérant de la communauté de communes Champagne-Boischaux est à la disposition des assistants maternels et des familles du territoire. L'animatrice, éducatrice de jeunes enfants, est là pour **conseiller, informer, échanger, et se rendre disponible pour guider les parents employeurs et les assistants maternels dans leurs démarches**.

! PARENTS EN RECHERCHE D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE ?

Besoin d'une information sur les droits aux congés payés de votre nounou ? Le R.A.M. est à votre service et dispose d'une mine d'informations pour vous faciliter l'emploi d'une assistante maternelle.

Vous y recevrez des conseils avisés sur vos droits et devoirs, ainsi que sur les démarches à entreprendre pour l'emploi d'une nounou agréée.

En plus d'être un « lieu d'information », le R.A.M. est également un lieu où enfants et assistantes maternelles se retrouvent lors des ateliers d'éveil organisés chaque semaine par l'animatrice (atelier peinture, manipulation-transvasement, etc...)

Les ateliers sont aussi l'occasion d'organiser des activités communes avec les structures collectives afin que les enfants se rencontrent (Pataugeoire, jeux dans le jardin, musique, danse et percussions africaines...)

Un pique-nique a également clôturé l'année scolaire passée sur les sites d'Ambrault, de Neuvy-Pailloux et de Vatan.

Petit et grands ont passé un bon moment et se sont donnés rendez-vous l'année prochaine pour un autre pique-nique !

UNE OFFRE DE GARDE DIVERSIFIÉE SUR LE TERRITOIRE

De l'accueil régulier à l'accueil occasionnel en structure collective, en passant par l'accueil individuel au domicile des assistantes maternelles, plusieurs équipements et services liés à l'accueil du jeune enfant existent désormais sur notre territoire.

Au total, l'offre accessible pour l'accueil des **enfants âgés de moins de 4 ans** se compose de :

2 multi-accueils et 1 micro crèche d'une capacité totale de 43 places ;

60 assistantes maternelles agréées proposant de 1 à 4 agréments ;

Un Relais Assistantes Maternelles itinérant sur les trois structures de Vatan, Neuvy-Pailloux et Ambrault.

L'offre de garde sur notre territoire est donc riche de diversité.

POUR NOUS CONTACTER

Emilie Dupuis Roland, coordinatrice petite enfance.

☎ 06 66 20 16 34

✉ direction-petiteenfance@cc-champagne-boischaux.fr



POUR NOUS CONTACTER

Géraldine MEILLAUD, animatrice du R.A.M.

☎ 06 69 49 80 91

Ce service est gratuit

Article par : *Émilie Dupuis Roland, Coordinatrice petite enfance et Jacques Fonbaustier, Président de la commission Petite Enfance*

L'office de tourisme

Depuis le 1er Janvier 2017 et l'application de la loi NOTRe¹, la compétence Tourisme a été transférée aux EPCI (communauté de communes, d'agglomérations, urbaines ou métropoles).

La mission de cette nouvelle compétence est « la promotion du tourisme » ainsi que la création d'offices de Tourisme si nécessaire. Cette mission s'inscrit dans la volonté d'accroître l'activité économique du territoire.

Avant le regroupement des communautés de communes du Canton de Vatan et de Champagne berrichonne, seul le Canton de Vatan était doté d'un Office de Tourisme.

UN MÊME OFFICE DE TOURISME POUR TOUS

La communauté de communes Champagne-Boischaux a donc choisi de maintenir l'Office de Tourisme à Vatan. Une association a été créée, de nouveaux statuts ont été rédigés en conformité avec la loi NOTRe. **L'Office de Tourisme des Champs d'Amour est donc désormais l'Office de Tourisme référent de ce nouveau territoire.**

Il est composé d'un Conseil d'Administration réunissant 3 collèges :

Collège 1 : professionnels du Tourisme

Collège 2 : partenaires, producteurs, particuliers et associations

Collège 3 : élus (maires ou conseillers communautaires nommés par le conseil).

Ses statuts lui donnent pour mission « d'étudier et réaliser les mesures tendant à accroître l'activité touristique, assurer l'accueil et l'information des touristes et la promotion du territoire en coordination avec l'ADTI et le CRT Centre Val de Loire. Il contribue, en lien avec la communauté de communes, à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local. »

La présidente est Renée OUGIER. Elle a été élue lors de l'Assemblée Générale du 24 mars 2017.

L'équipe est composée de 2 salariés : Olivier FEDE, Responsable de l'Office de Tourisme depuis le 1er juillet 2017, chargé de promotion et communication ; et Marie-Hélène DELACOUR, conseillère en séjour et salariée de l'Office de Tourisme depuis plusieurs années.

Le budget annuel est de 80 100 € dont 65 000 € subventionnés par la communauté de communes Champagne-Boischaux.

En 2018, l'Office de Tourisme compte 73 adhérents. Au 31 août 2018, l'Office de Tourisme a enregistré 2532 contacts cumulés (guichet, mails, téléphone) soit une augmentation de 10.8% par rapport à 2017 à la même période.

En ce qui concerne la fréquentation touristique étrangère, les Hollandais arrivent en tête, suivi des Anglais et en troisième position la clientèle belge.

LES ACTIONS EN COURS

Le principal projet de l'année 2018/début 2019 est la création d'un nouveau site Internet. Un cahier des charges a été envoyé à plusieurs agences de communication et le choix s'est porté sur l'agence IRIS INTERACTIVE. La mise en ligne est prévue pour le début de l'année 2019.

En attendant, une page facebook a été créée en août 2017, elle est quotidiennement mise à jour.

L'Office de Tourisme a participé en début d'année à la Fête des Amoureux à St Valentin avec la Berry mobile, outil de promotion touristique du Berry.

! ASSOCIATIONS : MANIFESTEZ-VOUS !

Vous organisez une manifestation dans votre commune, ayez le réflexe de faire connaître l'événement à l'Office de Tourisme. Nous diffuserons l'information et en ferons la promotion. Envoyez une affiche au format jpeg à tourisme.champagneboischaux@orange.fr

Article par : *Renée Ougier, Office de Tourisme des Champs d'Amour*

LES PUBLICATIONS 2018

Le début d'année 2018 a été marqué par la parution du **premier guide touristique en Champagne-Boischaux**, fruit d'un long travail de recherches, de rédaction et de réflexion de la part de l'équipe. Ce document permet de valoriser les atouts des communes : musées, patrimoine religieux, sites touristiques et de loisirs, pêche, randonnées, lieux culturels, principales manifestations, producteurs locaux et diverses informations pratiques liées au Tourisme.



Une carte touristique a été élaborée en collaboration avec l'Agence départementale du Tourisme de l'Indre.

Un livret hébergements/restauration, créé et imprimé par l'Office de Tourisme et régulièrement mis à jour, est à la disposition des touristes recherchant à se loger ou à se restaurer sur le territoire. Il répertorie les hôtels, les chambres d'hôtes, les gîtes, les meublés de tourisme, le camping, les aires de camping-car et les restaurants.

LE PASS TOURISME



Depuis 2017, un Pass Tourisme, destiné aux hébergeurs, a été conçu dans le but d'enrichir leur offre et d'augmenter leur nombre de nuitées.

Ce Pass permet aux clients de profiter de gratuits et de tarifs réduits chez les différents sites partenaires (piscine, musées, site de loisirs, tennis, restaurants ...).

En vente à l'Office de Tourisme et bulletin de commande dans votre mairie.

POUR NOUS CONTACTER

Office de Tourisme des Champs d'Amour

📍 Place de la République 36150 VATAN

☎ 02 54 49 71 69

✉ tourisme.champagneboischaux@orange.fr

📘 Office de Tourisme des Champs d'Amour

Horaires d'ouverture

Du 1er janvier au 30 avril et du 1 octobre au 31 décembre :
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

et le samedi de 9h30 à 12h

Du 1er mai au 30 septembre :
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermé les dimanches et jours fériés

¹: Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Retrouvez ici un récapitulatif non exhaustif des évènements programmés prochainement dans votre communauté de communes :

AMBRAULT



BOURSE AUX VÊTEMENTS

3 & 4 NOVEMBRE

Organisée par l'association des "Enfants d'abord !"



SOIRÉE CABARET

SAMEDI 17 NOVEMBRE

Organisée par l'association Familles Rurales d'Ambrault

MARCHÉ NOCTURNE

SAMEDI 8 DÉCEMBRE

Organisé par l'association Familles Rurales d'Ambrault

L'INDRE DANS UNE GUERRE DE TRENTE ANS, 1914-145

DU 10 AU 14 DÉCEMBRE

Exposition à la salle des fêtes d'Ambrault

AIZE

FEST'HIVER EN BERRY

DIMANCHE 18 NOVEMBRE à 16h

Frédobert en concert en l'église d'Aize

BOMMIERS



ARBRE DE NOËL

SAMEDI 09 DÉCEMBRE

Organisé par l'association rurale de Bommiers

CHOUDAY

SOIRÉE TÉLÉTHON

SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE

Organisé par le comité des fêtes de Chouday

GIROUX

SOIRÉE TÉLÉTHON

7 & 8 DÉCEMBRE

Petits-déjeuners organisés à la mairie de Giroux

SAINT-VALENTIN



FÊTE DES AMOUREUX

JEUDI 14 FÉVRIER 2019

VATAN

EXPOSITION DES 100 ANS DE L'ARMISTICE

SAMEDI 10 NOVEMBRE

Par l'association Romain Guignard à la salle des fêtes

ANIMATION TÉLÉTHON

7 & 8 DÉCEMBRE

MARCHÉ DE NOËL

VENDREDI 21 DÉCEMBRE

À partir de 17h place de la République

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CHAMPAGNE-BOISCHAUTS VOUS SOUHAITE

De Belles Fêtes
de Fin d'Année !

Votre communauté de communes régorge d'une multitude de lieux touristiques et culturels :



Plus d'infos pratiques
sur notre nouveau
site internet :

Actualités

Services

Astuces

Agenda

Réseaux Sociaux



www.cc-champagne-boischauts.fr

Le saviez vous ?

NOTRE LOGO



Communauté de Communes
**CHAMPAGNE
BOISCHAUTS**

Le nouveau logo symbolise le rapprochement de deux communautés de communes avec pour inspiration des couleurs et iconographies qui leurs sont communes :

CODE COULEUR

Champs de blé/tournesols



x30

Rivières et forêts



SYMBOLIQUE

Anciennes communes du Canton de Vatan

Anciennes communes de Champagne Berrichonne

LA CHAUSSÉE DE CÉSAR



La Chaussée de César qui traverse le sud-est du territoire de la communauté de communes est une voie romaine qui reliait Avaricum (Bourges) à Limonum (Poitiers) en passant par Argentomagus (Saint Marcel). Véritable « autoroute » de l'époque on pouvait y trouver un relais tous les 15 km.

La chaussée de César est repérée dans le Berry sur 90 km dont 60 km de chemin. Cette voie est particulièrement bien visible depuis Meunet-Planches, Brives et Vouillon, un tronçon parfaitement conservé est praticable entre Brives en allant vers Mâron en passant à l'ouest de Vouillon.



CHAMPAGNE BOISCHAUTS *Contact*
MAGAZINE D'INFORMATIONS GRATUIT DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES CHAMPAGNE BOISCHAUTS

Création graphique et maquette : J.Christian SEBILLEAUD - www.jicedesign.com

Impression : Centr'Imprim - 02 54 03 31 32

Crédits photos : Unsplash (Julien LANOY - Tim MOSSHOLDER - Caleb GEORGE - Pan XIAOZHEN - Artem BALI - Tyler Delgado - Joanna Nix - Erin WALKER) ; Pixabay.

CONTACT

Nicolas BONNET - 02 54 49 77 07

✉ accueil@cc-champagne-boischauts.fr

📘 @champagneboischauts